

REUNION PUBLIQUE PEYRE
23 SEPTEMBRE 2021 à 18h30
THEME « stationnement »

Comme convenu, l'accueil des personnes est fait à partir de 18h15 avec vérification du Pass Sanitaire.
45 personnes présentes y compris les organisateurs.

- 1) Chaque membre du conseil municipal se présente individuellement.
- 2) Présentation du sujet sur les stationnements, parkings et passage des touristes dans le village de Peyre.

Débat : (transcription des paroles sans classement ni sélection)

Parking de la Baume :

- Parking de la Baume non répertorié ainsi que le parking du Trincat sur la liste de présentation.
Constatation : L'abri de la Baume sert de parking mais n'est pas fait pour cet usage.

Parking du Rocher :

- Il faudrait faire respecter le panneau au parking du rocher donnant accès à la rue de la pause
Interdit sauf riverains
Mettre un panneau voie sans issue ?
- Parking du Rocher jusqu'à 11 camping-cars. Les gros cailloux, limitant l'accès, ont été écartés.
- Toilettes sèches insuffisantes pour un tel passage. Les touristes vont uriner dans les haies. Les riverains ont une gêne incontestable.
- Le soir trop de monde, de chiens, de bruit. Manque de respect. Pas acceptable pour les riverains.
- Il faudrait limiter la hauteur et largeur des véhicules pour éviter les camping-cars.
Pose d'un portique ?
- Juridiquement le camping sauvage n'est pas autorisé surtout dans un village classé !
- Parking utilisé comme tel actuellement trop près des habitations. Il n'y a pas de civisme !!
- Le parking du rocher serait répertorié sur 1 guide de «camping cariste», si tel est le cas, il faudra le faire supprimer.
- Empêcher les camping-cars de monter sur le parking du rocher.
Voir même l'interdiction des camping-cars sur la route de Théronnels
- Il faudrait tailler les acacias sur le parking du rocher. Le gui commence à s'y installer.

Parking de la Pause :

- Les touristes s'y garent en permanence du coup les habitants n'ont plus de place de stationnement.

Parking église troglodytique :

- 2 Places de stationnement pour personne à mobilité réduite mal respectées et pas aux normes.
- Il faudrait positionner 1 place de stationnement pour personne à mobilité réduite sur la place de l'église et 1 autre au Trincat.

Parking de la Garde :

- Il est bien de noter que ce parking de 2 places ne pose pas de problème

Parking de la rivière :

- Danger en sortant de ce parking
- Mauvaise signalisation en venant de Comprégnac le panneau « parking obligatoire » est absent

Attention Danger :

- Comment peut-on autoriser le petit train sur la route étroite de Peyre? Très long, très lent et de plus il s'arrête sous le viaduc pour que les touristes prennent des photos.
Comment autoriser cette circulation sur le CD 41 ?

En Résumé :

- Il est précisé qu'il y a des années un arrêté avait été pris interdisant le stationnement dans le village. A vérifier !
- Il est bon de constater que le village manque de poubelles.
- Faire 1 aire de camping-car adaptée sur la commune.
- Il faudrait que le Camping de Jean-Luc Bernat aux Douzes soit accepté. Mais toutes les demandes d'autorisations ont toujours été refusées car il faut de l'eau d'un réseau et non de l'eau de source même si celle-ci est en quantité importante et traitée avec un tube UV. La législation paraît très précise. Il faudrait voir si les clauses sont les mêmes pour le Camping à la ferme.
- Il faudrait installer un panneau zone de manœuvre devant l'ancienne église.
- Constatation : le flux de touristes n'a pas été géré depuis des années
- La station d'épuration n'a pas été installée pour recevoir autant de population.
- A-t-on les moyens de garder le label Plus Beaux villages de France dans ces conditions ?
- Il faudrait impliquer la Communauté de Communes de Millau Grands Causses via la commission tourisme car Millau bénéficie des retombées économiques. En 1 jour, William un exposant en juillet aurait calculé un passage à la vieille église de 3000 personnes.
- Pourquoi ne pas aménager 1 parking pour camping-cars sous la pile P2 sur la plate-forme de chantier. L'eau et l'électricité sont au niveau du pont bleu.
- Faut-il faire payer le stationnement sur les parkings principaux ?
- La circulation dans le village de Peyre ne relève que des pouvoirs et de l'autorité du maire.
- Où faire garer les bus qui font descendre les touristes ? car ils se garent devant l'abri bus et empêchent la montée des riverains dans le village
- Demander 1 navette entre Millau et Peyre à la SNCF
- Il faudrait reculer les panneaux de l'agglomération jusqu'au cabanon après chez Mr Costes.
- Si les parkings sont payants il faudrait mettre un panneau explicatif.
- A-t-on une idée des revenus d'une redevance sur les parkings ?

Questions diverses :

- Il faudrait faire réactualiser les voies et tracés du GPS. Aux yeux des conducteurs le GPS a priorité sur le code de la route. Les conducteurs suivent le GPS sans réfléchir. Les voitures mais surtout les camping-cars se retrouvent dans des rues étroites. Ne parlons pas de la traversée de Peyre en passant devant la vieille église.
- Demande si possibilité d'un arrêt pompier sur le parking du Trincat

Décisions prises à l'unanimité :

- Déplacement du panneau à l'intersection de la rue de la Garde et de l'impasse Gabriel Miquel en bas du village à l'intersection de la rue de la Baume et de RD41 indiquant sens interdit sauf riverains et personnes à mobilité réduite.
- Suppression de l'arceau rue de la vieille Eglise.